

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

N° compte : 39300 FR29380673434

EARL PINETRE

PLAINE DU COLOMBIER

N° facture : 881325

Page : 1

46700 SOTURAC

Date : 31.08.2024

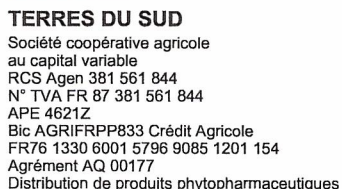
DATE LIVR.	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
1.08	73	562571	10413	1,00	JOINT ROTO CAOUTCHOUC 120 Ticket 600048001000626278	UNIT	T 30.09.24	3,9000	4,68	3,90	3	0,78	4,68
8.08	33	994087	216133	4,00	COLZA RGT OZZONE INT.PRO 1.5MI Lot n° F0111GU03116A	DOSE	T 30.09.24	265,0000		1060,00	4	58,30	1118,30
9.08	33	994087	212837	4,00	COLZA ES ALICIA CONV NT 100MG semence utilisable en agriculture biologique sous réserve de validation de la demande de dérogation faite avant semis Lot n° F0440L457574	*BIO	T 30.09.24	21,0000		84,00	4	4,62	88,62
12.08	39	921151	40069	1,00	KARATE ZEON 1 L Redevance Pollution Diffuse Lot n° ENO4G2314	LITR	T 30.09.24	56,8400		56,84	3	11,37	68,21
12.08	25	941425	203221	100,00	IRONMAX PRO 20KG Lot n° 245152	*BIO	T 30.09.24	5,3700		537,00	6	53,70	590,70
12.08	30	974707	58288	1,00	B0879310/0879258 VITESSE 3000S	UNIT	T 30.09.24	93,3000		93,30	3	18,66	111,96
13.08	73	563101	4588	2,00	COUDE PLASSON 90° DIAM 25 Ticket 600048001000631678	UNIT	T 30.09.24	3,9900	4,79	7,98	3	1,60	9,58
13.08	73	563101	29471	1,00	COUDE PLASSON 25 TAR 3/4" Ticket 600048001000631678	UNIT	T 30.09.24	3,1800	3,82	3,18	3	0,64	3,82
13.08	73	563101	8422	1,00	RAC PLASSON F25 TAR 3/4" Ticket 600048001000631678	UNIT	T 30.09.24	2,3700	2,84	2,37	3	0,47	2,84
13.08	73	563101	4583	1,00	TE PLASSON EGAL DIAM 25 Ticket 600048001000631678	UNIT	T 30.09.24	5,9200	7,10	5,92	3	1,18	7,10
13.08	73	563101	16960	1,00	RAC A BAGUE DIAM 20 FIL 3/4" Ticket 600048001000631678	UNIT	T 30.09.24	0,5400	0,65	0,54	3	0,11	0,65
19.08	73	563335	4588	2,00	COUDE PLASSON 90° DIAM 25 Ticket 600048001000634112	UNIT	T 30.09.24	3,9900	4,79	7,98	3	1,60	9,58
19.08	73	563335	4583	1,00	TE PLASSON EGAL DIAM 25 Ticket 600048001000634112	UNIT	T 30.09.24	5,9200	7,10	5,92	3	1,18	7,10

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.

ECHEANCE	MONTANT

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.			
TOTAUX			



PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

Date : 31.08.2024

46700 SOTURAC

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
PHYTOSANITAIRES	2373,10	420,92	2794,02
SEMENCES	1144,00	62,92	1206,92
IRRIGATION	131,09	26,22	157,31

le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'à ce que le paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors du rajeunissement effectif du prix. Le rajeunissement du rajeunissement sera effectué au 30^e du mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt en vigueur, sans préjudice des intérêts et des pénalités d'autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement s'ajoutera au principal et aux intérêts. Les intérêts et les intérêts de retard au taux de 1 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation. En cas d'insuffisance de l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de Commerce de la ville de Paris.

Total facture

4158,25